



**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 octobre 2023**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le trois octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**N°11**

**Etaient présents** : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés** : Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme M. Christine DEFFONTAINE, M. Pascal CAVITTE par M. Bernard COMBES, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Clément VERGNE par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX,

**Etaient absents** : Mme Ayse TARI, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h30, M. Grégory HUGUE

Monsieur Jérémy NOVAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Régie de recettes Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle – Fixation du tarif de vente de l'ouvrage « Le faubourg sans Martin »**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant qu'un stock de 884 exemplaires du livre de Pierre-Jean THOMAS intitulé « Le faubourg sans Martin » a été donné à la Ville par Madame Isabelle Gitton demeurant à Lagny-sur-Marne,
- Considérant que ce stock avait été initialement acquis par la boutique Martin Cayla du temps de son fonctionnement,
- Considérant qu'il convient de mettre à la vente l'intégralité du stock et de fixer le prix unitaire à 5 euros.,


Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**1 - Décide** la mise en vente de 884 exemplaires de l'ouvrage « Le Faubourg sans Martin » dans le cadre de la régie de recettes de la Cité de l'accordéon et des patrimoines et de fixer son tarif à 5 euros l'exemplaire.

**2- La recette** en résultant sera inscrite au budget de la Ville.

**3-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,  
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

Jérémy NOVAIS

Transmis au Contrôle de Légalité le :

Date et ref de l'accusé de réception :

DM - 03/10/2023

05 OCT. 2023

05 OCT. 2023